

L'école publique en Haute-Marne

Déposé le 10/09/2013

Déterminés
à changer
la donne !

ENSEMBLE !



AU SOMMAIRE :

Page 1 : édito
Page 2 : RIS

Désormais ce sont 3 Réunions d'Information Syndicale auxquelles nous avons droit chaque année. Ces réunions sont déductibles des 18h d'animation pédagogique alors que nous n'avons quasiment plus de formation ! Pourtant, les RIS pouvaient avoir lieu, il y a quelques années, sur le temps de classe.

Nous pouvions attendre de ce gouvernement, dans le cadre du dialogue social, qu'il rétablisse ce droit syndical. Il n'en est rien pour l'instant. Un courrier intersyndical a été adressé au Ministre dans ce sens.

En attendant des avancées sur ce dossier, nous vous donnons rendez-vous les mercredis 25 septembre et 2 octobre pour les premières réunions de l'année.

Groupe de travail du 29 août : compte rendu

Carte scolaire : 2 ouvertures ont eu lieu à la rentrée (à Neuilly l'Evêque et Chanceny).

Ineat-Exeat : Le DASEN n'accordera plus d'exeat, le surnombre étant trop réduit.

Aide administrative à la direction : Des critères départementaux ont été établis pour l'affectation des 35 EVS qui vont être recrutés. N'hésitez pas à faire une demande si votre école ne répond pas à ces critères.

Mouvement : 36 postes ont été attribués et 10 collègues placés en surnombre. L'attribution a été réalisée au barème, en prenant en compte les vœux de chacun. Malheureusement, pour beaucoup de collègues, les souhaits géographiques ne correspondaient pas avec les postes restants...



Compte rendu complet
sur le site :
<http://52.snuipp.fr/>



SNUipp-FSU 52
17 rue de Verdun 52000 CHAUMONT
03.25.02.78.69
snu52@snuipp.fr
<http://52.snuipp.fr>



1/2 journées d'info syndicale sur le temps de travail

...ouvertes à tous les collègues syndiqués au SNUipp ou non ... et aux non syndiqués

CHAUMONT

Iufm salle A1

Mercredi 25 septembre

9h/12h

Bettancourt-la-Ferrée

Complexe Jean Jaures

Mercredi 2 octobre

9h/12h

**Courrier à l'IA sous
couvert de l'IEN
dès réception**



COMMENT PARTICIPER A UNE 1/2 JOUR- NEE D'INFORMATION SYNDICALE ?

Tous les collègues, syndiqués ou non, peuvent y participer.

Cette demi-journée d'info syndicale pourra être déduite du contingent d'heures dues par chacun dans le cadre des 18 h d'animations pédagogiques, ou des 24h des réunions de conseil des maîtres, de cycle ainsi que sur les heures prévues pour les rencontres avec les parents.

Prévenez votre IEN par courrier de votre participation (il n'y a pas de délai à respecter).

IMPORTANT

Si vous choisissez de déduire ces heures de participation à des 1/2 journées d'info syndicale de votre quota d'heures dévolues aux animations pédagogiques, vous pouvez les défalquer, que **vous soyez en animation pédagogique ce jour-là ou non**. Ce qui vous permet de choisir l'animation que vous n'effectuerez pas **qu'elle soit dite obligatoire ou pas**, en présentiel ou à distance.

Le SNUipp vous fournit une attestation de présence si besoin.

Le droit de participer à ces 1/2 journées sur le temps de travail a été gagné par les luttes de nos prédécesseurs. Un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

NOTEZ-LE !

Vous disposez désormais d'un volant de 9h par année scolaire, que vous soyez syndiqué ou non.

Le SNUipp-FSU 52 vous propose 3 réunions d'information syndicales dans l'année.

Nom, Prénom Le.....
Grade (institut / PE)
Fonction
Ecole

à Monsieur/Madame
l'Inspecteur /trice de
l'Education Nationale de la
circonscription de ...

J'ai l'honneur de vous informer que j'assisterai à la 1/2 journée d'information syndicale organisée par la section départementale du SNUipp àle.....àh. Je ne participerai donc pas à l'animation pédagogique prévue ce jour (ou prévue le...).

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, l'expression de mes salutations respectueuses.

Signature

Participez massivement à ces réunions : c'est ainsi qu'ensemble, nous préserverons le droit syndical !